

Séminaire de formation

ADAPTATION A LA ZONE UMOA DES NORMES DE BALE 2 – BALE 3 : IMPACT SUR LA REGLEMENTATION, DISPOSITIONS PRATIQUES ET PRINCIPES DE GOUVERNANCE.

OBJECTIFS

1 Appréhender les principes et les composantes de la surveillance prudentielle bâloise et leur transposition dans la réglementation de la zone UMOA.

2 Connaître les nouvelles modalités de gestion des risques et en évaluer les impacts organisationnels, fonctionnels et financiers.

COUT DE LA FORMATION : 1000 € HT par participant

LIEU : Abidjan, du 12 au 15 mars 2019



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

183, Cité 1200 logements - 06 BP 9368 Ouagadougou 06
Tél. +226 25 36 27 73 / +226 70 12 36 36 / +226 70 17 85 58
E-mail: info@attiagroup.com - Site web: www.attiagroup.com



FICHE DE FORMATION

- **THEME :** ADAPTATION A LA ZONE UMOA DES NORMES DE BALE 2 – BALE 3 : IMPACT SUR LA REGLEMENTATION, DISPOSITIONS PRATIQUES ET PRINCIPES DE GOUVERNANCE.
- **LIEU :** Abidjan - Côte d'Ivoire
- **PERIODE :** du 12 au 15 mars 2019

Contexte général

Les activités bancaires sont de plus en plus marquées par une concurrence dans le secteur, entraînant des prises de risques toujours plus importantes dans le but d'améliorer le rendement des capitaux propres bancaires.

Ces situations sont souvent à la base (malheureusement) de crises bancaires dont la plus récente est celle de 2007 encore appelé crise des subprimes.

La libéralisation financière et bancaire, la mondialisation et la financiarisation des activités met en orbite la question de la stabilité des systèmes financiers et bancaires. Les banques de la zone UEMOA sous la houlette de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) prennent une part active dans la mise en place de procédures appropriées y relative pour assurer la pérennité du système bancaire sous régionale, gage d'un soutien indéfectible au financement des économies des pays de la zone.

Dans le but de garantir la stabilité et la pérennité du système bancaire, la BCEAO a adopté puis transposé dans son dispositif prudentiel les règles dites de Bâle 2 et Bâle 3, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Ces nouvelles dispositions modifient en profondeur les techniques de calcul de certains ratios prudentiels et intègrent de nouvelles règles sans oublier les questions relatives à la communication d'une information transparente.

Une connaissance insuffisante des nouvelles exigences peut conduire à un resserrement des volumes de crédits accordés aux demandeurs, ce qui aboutirait à un étouffement des économies. Afin d'outiller les responsables des banques notamment les Risk managers, les dirigeants et cadres opérationnels des banques sans oublier leurs collaborateurs, le cabinet ATTIACONSULTING organise à l'intention des banques et des établissements financiers un séminaire de formation sur les impacts et dispositions pratiques découlant de l'entrée en vigueur des normes baloises sur la gouvernance des risques bancaires et les dispositions à mettre en œuvre pour une meilleure capacité de résilience des banques.

Objectif de la formation

1. Appréhender les principes et les composantes de la surveillance prudentielle bâloise et leur transposition dans la réglementation de la zone UMOA.
2. Connaître les nouvelles modalités de gestion des risques et en évaluer les impacts organisationnels, fonctionnels et financiers.

Résultats attendus

A l'issue de la formation, les auditeurs devront être capables de :

- Maîtriser les principes et les composantes de la réglementation prudentielle en vigueur dans la zone UMOA, suivant les règles de Baloises 2&3 ;
- Maîtriser les nouvelles normes bâloises implémentées dans notre dispositif prudentiel ;
- Maîtriser les modalités de gestion des risques à l'ère des règles baloises ;
- Maîtriser les impacts en termes d'organisation, de fonction et d'implications financières.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques qui seront développées seront tirées des méthodes andragogiques et porteront sur des séances de cours interactifs assortie d'une mise en situation des auditeurs, sur des études de cas pratiques tirées des réalités des banques locales.

RENSEIGNEMENTS

